

Conseil Municipal du 15 Décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 Décembre 2023 à 20 h 30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Monette DESTAMPES, Marie-France QUEBRIAC, Yolande REILHE, Jolanda VAN DE LAAR, Marc DECOUDIN, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Jacqueline WEGNER, Louis-Jean HALLE, Didier GUYOT.

Absents : Christophe DELARGE donne pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Daniel ROUDIERE donne pouvoir à Louis-Jean HALLE

Alicia MATHIS

Marc DECOUDIN est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Novembre 2023.

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 03 Novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité et signé.

Désaffectation et déclassement de la partie de la rue du Porche jouxtant la parcelle AV n° 53

Monsieur Marc Decoudin remet à chaque Conseiller Municipal un plan de « GEA Géomètres-Experts » sur lequel est représentée teintée (en rose et bleu) la partie de la rue du Porche à déclasser.

Cette partie de la « rue du Porche » est en fait un escalier desservant les parcelles AV 53 et AV325, le surplus à déclasser étant un chemin de 2,00 mètres de large ne pouvant être emprunté que par des piétons.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer l'affectation de cette partie de la « rue du Porche » à l'usage du Public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déclasser cette partie de la « rue du Porche ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

Il est rappelé que ce déclassement s'inscrit dans l'opération visant à réaliser des « jardins suspendus » aux abords de la Maison du Pal.

Convention de partenariat avec inSite.

Monsieur le Maire expose que nous avons la possibilité, en signant cette convention, de disposer de deux « services civiques » dès le printemps prochain.

Sous tutorat de la Commune et d'Albas Patrimoine, ils auraient en charge la conception et la réalisation du « jardin suspendu » reliant la rue du Porche à la Maison du Pal.

Ces deux services civiques seraient rémunérés par l'Etat.

La commune a l'obligation de les loger, ce qui pourrait se faire dans le Duplex de la maison sise 5 rue du Pal, les travaux ne pouvant commencer au mieux qu'à l'automne 2024.

Monsieur le Maire précise que le fait de signer cette convention n'implique pas la certitude d'avoir ces deux services civiques, leur nombre étant inférieur à la demande.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Chemin du Lavoir (Crespiat)

A la demande du « Château Eugénie », Marc DECOUDIN a eu rendez-vous sur place avec un représentant dudit Château.

Lors de ce rendez-vous sur place, le représentant du « Château Eugénie » explique que le gibier (sangliers et chevreuils) mangeant les jeunes pousses et les raisins, ils ont décidé de clore lesdites vignes et ont pratiquement terminés ces travaux. D'autre part, afin d'agrandir la tournière située en bas des vignes, ils ont commencé à remblayer le chemin communal délimitant les communes d'Albas et de Luzech afin de le ramener au niveau de la tournière ; ils envisagent de continuer ce remblai, créant ainsi un talus sur la partie du chemin faisant partie de la commune d'Albas.

Marc DECOUDIN a pris des photos lors de ce rendez-vous, qu'il distribue aux conseillers accompagnés du plan cadastral.

Les Conseillers Municipaux dans leur majorité sont scandalisés que ces travaux aient été entrepris sans aucune demande préalable auprès des communes d'Albas et de Luzech ; ils sont très en colère de la destruction de ce chemin qui faisait limite entre les deux communes précitées. Le chemin a donc en partie disparu et l'accès est maintenant clos (toutefois, un portillon permet de continuer son itinéraire le long de l'ancien chemin).

Une discussion animée s'engage entre les conseillers, certains demandant la remise en état du chemin.

Après différents échanges, il est proposé de voter la résolution suivante :

- Une convention devra être signée entre la commune d'Albas, le Château Eugénie et le propriétaire des vignes concernées sur la commune de Luzech (cadastrée section AV n° 244,257,259,262, 268 et 269) et d'Albas (cadastrée section AL n° 54 et 50, la parcelle cadastrée section AL n° 52 appartenant à un autre propriétaire)
- Cette convention devra rappeler le caractère imprescriptible et inaliénable de ce chemin faisant limite entre les deux communes.
- Le Château Eugénie et le propriétaire des vignes concernées assureront seuls l'entretien du talus formé par le remblai ainsi créé et assumeront toutes les conséquences résultant de ces travaux ; En aucun cas la commune d'Albas ne pourra être tenue responsable de tous désagréments, dommages, éboulements ou autres résultant de ces travaux, sur les parcelles voisines.
- Le Château Eugénie et le propriétaire des vignes concernées devront d'une part matérialiser le tracé de l'ancien chemin et d'autre-part mettre en place une signalisation (panneaux explicites précisant le libre accès) et des portillons permettant aux randonneurs de traverser cet emplacement clos et poursuivre leur chemin.
- Le Château Eugénie et le propriétaire des vignes concernées feront leur affaire de toutes démarches nécessaires auprès de la commune de Luzech.
- Toutes les dépenses afférentes à cette convention, y compris la réalisation et la pose de panneaux, et notamment celles relatives à l'éventuelle publication de cette convention seront à la seule charge du Château Eugénie et du propriétaire des vignes concernées.

Le Conseil Municipal approuve cette résolution par

- 7 voix pour
- 5 abstentions
- 1 non votant

Suite aux problèmes de plus en plus fréquents d'appropriation de chemins communaux ou autres espaces communaux ou publics, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté stipulant

que toute atteinte à l'intégrité de ces chemins et espaces communaux ou publics fera l'objet d'une verbalisation entraînant une amende de deux mille euros (2 000 €), indépendamment de la remise en état de ces chemins et espaces publics.

Candidature « plus beau village de France ».

Monsieur le Maire explique que l'Office de Tourisme Cahors-Vallée du Lot a encouragé la Mairie d'Albas à proposer sa candidature au label « Plus beau village de France » car aucune commune de la vallée du Lot, hormis Saint-Cirq-Lapopie, ne jouit de ce prestigieux label.

Monsieur le Maire a rencontré récemment le Maire de Tournon-d'Agenais qui vient d'obtenir ce label. C'est un label très exigeant sur le plan environnemental et patrimonial. Monsieur le Maire souligne l'importance d'une telle candidature à l'heure où le tourisme devient un élément prépondérant de notre économie locale. Le dossier devrait être instruit en 2024.

Monsieur Louis-Jean Hallé demande combien coûte cette candidature.

Monsieur le Maire lui répond que le dépôt du dossier revient environ à 800 € qui, si nous obtenons ce label, est un excellent investissement au regard de la fréquentation des villages ayant obtenu ce label.

Le Conseil Municipal approuve ce dépôt de candidature par

- 11 voix pour
- 2 abstentions

Demande de subvention : participation au voyage scolaire l'école de Castelfranc.

Monsieur le Maire explique que l'école de Castelfranc organise un voyage scolaire en Charente du 3 au 7 juin 2024 coûtant 273 € par enfant. (hors frais de transport).

La commune d'Albas ayant sept enfants scolarisés à Castelfranc, décide d'octroyer une subvention de 70 € par enfant soit 490 € au total.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution

Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.

Monsieur le Maire explique qu'un décret déclarant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents relevant de la fonction publique territoriale a été publié le 1er novembre 2023 au journal officiel. Cette prime vise à soutenir les agents publics face à l'inflation.

Monsieur le Maire propose une prime de 600 € bruts pour chaque agent, pour récompenser leur investissement dans les différentes tâches qui leur sont attribuées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution

Don d'une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 283 à la commune.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Michel Boudin propose de céder gratuitement à la commune la partie de cette parcelle étant actuellement libre d'accès depuis la rue du Paradis.

Monsieur Marc Decoudin relate qu'il a montré à chaque conseiller les lieux en question.

Une discussion s'engage sur le bien fondé à accepter ce don vu notamment l'état du mur surplombant la rue de la Bleynie, les frais de remise en état du mur et de la partie de chaussée concernée ainsi que les frais découlant de la division parcellaire, de l'acte de cession et de publicité foncière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser ce don.

Point sur la réfection du mur du Château de la Bleynie face au boulodrome.

Monsieur le Maire explique que les rapports des deux bureaux d'études chargés de définir les travaux nécessaires à la sécurisation de ce mur étant différents, une réunion a été organisée sur place afin de convenir, d'un commun accord, des travaux à effectuer.

Etaient présents à cette réunion le Maire d'Albas Jean-Pierre Alaux et Marc Decoudin son adjoint, Monsieur BOUTET représentant le propriétaire du Château, le technicien du Cabinet Emery et le technicien du cabinet Socotec.

Après différents échanges, il a été convenu d'un commun accord que le technicien du Cabinet Emery rédigera un rapport concernant les travaux à effectuer en priorité ; Ce rapport sera visé et signé par le cabinet Socotec.

La mairie d'Albas demande que ces premiers travaux indispensables à la sécurité des usagers du boulodrome soient réalisés avant la saison touristique, soit avant le mois de juin.

Monsieur Boutet rappelle qu'il est très difficile de trouver une entreprise spécialisée dans la pierre et demande à chacun d'essayer de trouver une entreprise disponible. Il va sans dire que ces travaux devront être préalablement agréés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette démarche.

Tarif de restauration de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire informe que, par décision du Département, les nouveaux tarifs des repas scolaires seront les suivants à partir du 1er janvier 2024 :

- repas emporté : 3,90 €
- repas servi : 4,65 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil que la commune n'a pas été retenue pour l'opération « Village à venir ».
- Décision Modificative : Monsieur le Maire expose qu'un supplément de crédit de 5,37€ est apporté au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » au compte n°1641 par prélèvement sur le compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement ».
- Décision Modificative : Monsieur le Maire expose qu'un supplément de crédit de 7000 € est apporté à l'opération n°158 « logements du Pal » par prélèvement sur le compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement ».
- Marie-France Québriac rappelle que les voitures traversent Rivière-Basse à vive allure et que des aménagements sont demandés par les riverains. Une discussion s'engage sur le type d'aménagement souhaitable. La pose de ralentisseurs est sérieusement envisagée. Une étude en ce sens doit être engagée dans les prochains mois.
- Monsieur Adrien Garrit informe le conseil que la partie de la bâche relative à l'opération « Comme un air de famille » en « bleu-blanc-rouge », apposée provisoirement sur la maison Legrand a choqué certains de sa génération car pouvant être attribuée à « certains partis politiques ». La majorité du Conseil ne comprend pas cette réaction d'autant plus que, comme l'a rappelé monsieur le Maire, ces couleurs sont celles

de la France (et non pas d'un parti politique) et que cette manifestation a été financée par l'Etat via une subvention de la DRAC.

- Monsieur le Maire informe que la mairie recherche actuellement un logiciel de gestion pour les cimetières, le seul plan que nous avons se dégradant rapidement au rythme des manipulations.
- Yolande Reilhé demande s'il est exact que la commune se doit de stériliser les chats errants. Monsieur le Maire lui répond que c'est une fausse information et qu'il convient de se renseigner auprès de la SIFA 46 (Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale), organisme dont la commune d'Albas est adhérente.
- Le prochain conseil se tiendra au mois de février. Sa date sera communiquée ultérieurement.

Après de nombreux échanges et plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h15.